

E 2200 Paris 1/1555

*Le Chef du Département politique, F. Calonder,  
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L 151 My. Sauvegarde des intérêts suisses  
en Russie

Berne, 14 février 1919

Nous avons l'honneur de vous signaler que, dans la note que le Gouvernement des Soviets a adressée, le 4 Février, aux Etats Alliés, le commissaire du peuple Tchitchérine se déclare disposé à entrer dans les vues des Puissances de l'Entente en ce qui concerne le remboursement des emprunts, et offre de donner des gages en nature, en vue de garantir la dette russe. Le texte que nous avons eu sous les yeux semble avoir été mutilé au cours de sa transmission télégraphique, de sorte qu'il n'est pas possible de se rendre compte si ces garanties sont destinées à couvrir l'ensemble de la dette de l'ancien empire moscovite, ou seulement les emprunts d'Etat.

Quoi qu'il en soit, cette déclaration pourrait ouvrir des perspectives nouvelles à la question si délicate de savoir comment nous parviendrons à sauvegarder les droits suisses en Russie, qui ascendraient à environ 1.500.000.000 de francs.<sup>1</sup>

Nous attacherions un haut prix à connaître:

1. l'accueil qui a été fait à cette déclaration par les Etats représentés au Congrès de Paris,
2. les espérances que l'on estime pouvoir fonder sur elle et les négociations auxquelles elle pourrait donner lieu.

Il nous serait d'autre part fort agréable de connaître si les Puissances alliées se disposent à exiger que la déclaration précitée soit remplacée par une reconnaissance formelle des créances consacrée par le droit commun, ou se borneront à obtenir des garanties pour leurs propres créances et celles de leurs ressortissants.

Nous vous saurons infiniment gré de consentir à vous renseigner discrètement et de vouloir bien nous tenir au courant de ce que vous pourrez apprendre, afin que nous puissions prendre, en temps utile, les mesures propres à sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts suisses engagés en Russie.

---

1. *Annotation manuscrite en marge:?*